

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

3ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 26 juin 2020

CD20200626_3
id. 5242

Le 26 juin 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban) sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 10.*

Sont présents :

M. ALBUGUES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :

M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL)

Sont absent(s) :

M. ASTRUC, Mme BAREGES

Le quorum légal est atteint en application de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL
COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée, le compte administratif 2019 du Laboratoire Vétérinaire Départemental, tel qu'il a été approuvé

par le conseil de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de 185 191,83 € (restes à réaliser compris) qui se décompose comme suit :

- INVESTISSEMENT

Recettes	104 210,72 €
Résultat 2018	114 550,42 €
Dépenses	72 446,53 €
Sous-total	146 314,61 €
Restes à réaliser en dépenses.....	173 841,61 €
Déficit d'investissement	-27 527,00 €

- FONCTIONNEMENT

Recettes	3 080 668,04 €
Excédent 2018	123 081,79 €
Dépenses	2 991 031,00 €
Excédent de fonctionnement.....	212 718,83 €

Concernant les dépenses de fonctionnement :

- les charges à caractère général (chapitre 011) : 902 910,27 € sont constituées à 36 % d'achat de produits pharmaceutiques,
- les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 1 768 468,25 €, soit 2,34 % de diminution par rapport à 2018. La diminution provient d'une erreur de calcul d'une prime versée à tort à un agent en 2018, qui a été récupérée par fractions mensuellement sur les bulletins de 2019.

Concernant les recettes de fonctionnement :

- les recettes d'activités (chapitre 70) s'élèvent à 1 629 101,54 €, soit 53 % des recettes réelles,
- les participations du Département suite aux missions transférées au laboratoire pour un montant global de 910 414,23 €, soit 29 % des recettes réelles, détaillées comme suit :

Mission Amibes	20 383,62 €
Mission surveillance du moustique tigre	87 200,00 €
Suivi de Golfech	233 000,00 €
Mission Santé animale	569 830,61 €

- la subvention d'équilibre a été versée à hauteur de 440 000 €, représentant 14 % des recettes réelles de fonctionnement.

La section d'investissement faisant apparaître un besoin de financement, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, il a été proposé d'affecter les résultats comme suit :

- Reprise du solde global d'exécution d'investissement (compte 001) : 146 314,61 €,
- Affectation à la couverture du besoin de financement (compte 1068) : 27 527 €,
- Reprise de l'excédent de fonctionnement (compte 002) : 185 191,83 €.

Le report des résultats de l'exercice 2019 a été intégré par anticipation au budget primitif 2020 et est identique à celui-ci.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID 19,

Vu l'avis du conseil de gestion du laboratoire vétérinaire départemental,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte de gestion 2019 du Payeur départemental concernant le laboratoire vétérinaire départemental ;

- Approuve le compte administratif 2019 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, lequel fait apparaître un excédent global de 185 191,83 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental ;
- Décide d'affecter les résultats comme suit :
 - Reprise du solde global d'exécution d'investissement (compte 001) : 146 314,61 €,
 - Affectation à la couverture du besoin de financement (compte 1068) : 27 527 €,
 - Reprise de l'excédent de fonctionnement (compte 002) : 185 191,83 €.

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : /

Abstention: /

Adopté à l'unanimité

Hors de la présence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental, et sous la présidence de Madame Marie-José MAURIÈGE, 1ère vice-Présidente du Conseil départemental.

Le Président ,

Christian ASTRUC